

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78205

Objet

LOYERS CENTRE MEDICO-SOCIAL  
ET VILLA ETOILE.

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

14 décembre 1978

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 27

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*  
le *vingt décembre* à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M TÉTARD

Étaient présents : MM-MM. TETARD, BUJARD, LIS, BOUCHET, LACHAUD,  
BOUTET, FABER, MONTRON, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET,  
BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER,  
Mme TACQUET, MM. CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Me DUFOUR par M. Le Maire  
M. COLLE par M. LIS  
Melle FOUCHE par Mme TACQUET

Absents : MM. M. VIAUD par M. PELLETIER

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 27 Juin 1977, le Conseil  
Municipal a fixé comme suit à compter du 1er Juillet 1977 les loyer  
mensuels des immeubles communaux suivants :

- Centre Médico-Social : A.P.A.S. - 745 F
- Centre Médico-Social : Mme DEJEAN - 234 F
- Villa l'Etoile : M. COICAU Martial : 287 F  
(57 bd Clémenceau).

La Commission des Finances dans sa séance du 24 Novembre  
1978, a proposé de réviser ces loyers en les indexant proportionne-  
lement à l'écart existant entre l'indice de la construction du  
3ème trimestre 1977 égal à 438 et celui du dernier indice connu,  
2ème trimestre 1978 égal à 461.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU les propositions de la Commission des Finances en date du  
24 Novembre 1978,

D E C I D E :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1979, le loyer mensuels des immeubles communaux suivants :

- Centre Médico-Social : A.P.A.S. - 785 F ( SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS)
- Centre Médico-Social : Mme DEJEAN - 243 F (DEUX CENT QUARANTE TROIS FRANCS)
- Villa l'Etoile : M. COICAU Martial - 303 F (TROIS CENT (57 bd Clémenceau) TROIS FRANCS).

Fait et délibéré à ROYAN le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. les Membres présents :

